Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée IND-UT-131, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ IND-UT-131 (v. A24.1) : Mise en place d'une isolation thermique performante sur les surfaces planes ou cylindriques d'une installation industrielle fixe utilisant un fluide à des températures comprises entre - 60°C et 0°C ou 40°C et + 600°C

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ….....
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ….....
Référence de la facture : ….....
*Nom du site des travaux : ….....
*Adresse des travaux : ….....
Complément d'adresse : ….....
*Code postal : ….....
*Ville : ….....

*Mode de fonctionnement du système isolé :
☐ 1x8h ☐ 2x8h ☐ 3x8h avec arrêt le week-end ☐ 3x8h sans arrêt le week-end

*Température du fluide de l'installation industrielle isolée :
☐ -60°C < T ≤ 0°C ☐ 40°C < T ≤ 100°C ☐ 100°C < T ≤ 300°C ☐ 300°C < T ≤ 600°C
NB : sont compris dans l'installation industrielle, les équipements de production, de transfert, de stockage ou d'utilisation du fluide. L'isolation des points singuliers couverts par la fiche d'opération standardisée IND-UT-121 et l'isolation par injection ne sont pas éligibles à l'opération.

A remplir selon le type d'installation considéré :
☐ Isolation thermique d'une surface plane ou d'une tuyauterie ou d'un équipement cylindrique de diamètre supérieur ou égal à 508mm (20'') :
*Epaisseur de l'isolant première couche (mm) : ……..
*Conductivité thermique de l'isolant première couche à la température de référence (W/m.K) : ……..
NB : la conductivité thermique est donnée à la température de référence ci-après correspondant à la plage de température du fluide calorifugé :

- -40°C pour la plage -60 à 0°C,
- 80°C pour la plage 40 à 100°C,
- 200°C pour la plage 100 à 300°C,
- 450°C pour la plage 300 à 600°C.

A ne remplir que dans le cas d'une pose superposée de plusieurs isolants ou d'isolants multi-couches :
*Epaisseur de l'isolant seconde couche (mm) : ……..
*Conductivité thermique de l'isolant seconde couche à la température de référence (W/m.K) : ……..

*Résistance thermique simplifiée R' de l'isolant (m^2.K/W) :……..
NB : R' ≥ 4,3 m^2.K/W si -60°C < T ≤ 0°C,
R' ≥ 2,1 m^2.K/W si 40°C < T ≤ 100°C,
R' ≥ 2,4 m^2.K/W si 100°C < T ≤ 300°C,
R' ≥ 2,6 m^2.K/W si 300°C < T ≤ 600°C
NB1 : la résistance thermique simplifiée R' est définie comme le quotient de l'épaisseur d'isolant installée par sa conductivité thermique à respectivement -40, 80, 200 et 450°C selon la plage de température du fluide de l'installation calorifugée.

NB2 : dans le cas d'une pose superposée de plusieurs isolants ou d'isolants multi-couches, indiquer le R' simplifié global égal à la somme des résistances thermiques de chacun des isolants.
*Surface d'isolant posée S (m^2) : ……..
NB : dans le cas d'une pose superposée de plusieurs isolants ou d'isolants multi-couches, indiquer la surface S de la première couche posée.

□ Isolation thermique d'une tuyauterie ou d'un équipement cylindrique de diamètre inférieur à 508mm (20") :
*Epaisseur de l'isolant première couche (mm) : ……..
*Conductivité thermique de l'isolant première couche à la température de référence (W/m.K) : ……..
NB : la conductivité thermique est donnée à la température de référence ci-après correspondant à la plage de température du fluide calorifugé :

- -40°C pour la plage -60 à 0°C,
- 80°C pour la plage 40 à 100°C,
- 200°C pour la plage 100 à 300°C,
- 450°C pour la plage 300 à 600°C.

A ne remplir que dans le cas d'une pose superposée de plusieurs isolants ou d'isolants multi-couches :
*Epaisseur de l'isolant seconde couche (mm) : ……..
*Conductivité thermique de l'isolant seconde couche à la température de référence (W/m.K) : ……..

*Résistance thermique simplifiée R' de l'isolant (m^2.K/W) :……..
NB : R' ≥ 3,3 m^2.K/W si -60°C < T ≤ 0°C,
R' ≥ 1,6 m^2.K/W si 40°C < T ≤ 100°C,
R' ≥ 2,0 m^2.K/W si 100°C < T ≤ 300°C,
R' ≥ 2,3 m^2.K/W si 300°C < T ≤ 600°C
NB1 : la résistance thermique simplifiée R' est définie comme le quotient de l'épaisseur d'isolant installée par sa conductivité thermique à respectivement -40, 80, 200 et 450°C selon la plage de température du fluide de l'installation calorifugée.
NB2 : dans le cas d'une pose superposée de plusieurs isolants ou d'isolants multi-couches, indiquer le R' simplifié global égal à la somme des résistances thermiques de chacun des isolants.

*Longueur de tuyauterie isolée L (m) : ……..

A ne remplir que si les marque et référence de l'isolant ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Marque : ……..
*Référence : ……..